

## CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2022-2

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Edouard LEROY  
Inspecteur de l'éducation, du sport et de la recherche

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de la session de concours 2022-2 et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

Le président et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, sa directrice, Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER sa secrétaire générale, Mme Muriel BECAVIN, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Valérie DESBOUILLONS, responsable. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés et rassurés lors des épreuves écrites et orales. L'organisation de l'IRA a été exemplaire pour mettre jury et candidats dans les meilleures conditions possibles, avec une attention de tous les instants, avant, pendant et après les épreuves orales.

Le président remercie tous les membres du jury pour le professionnalisme, le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session (depuis le processus de correction du cas pratique jusqu'aux épreuves orales) en gardant le même niveau d'exigence dans chacun des trois concours.

#### **1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES**

Pour cette session 2022-2, le nombre de postes ouverts est supérieur à hauteur de 11 postes à celui de la session 2022-1. Les postes se décomposent ainsi :

- Concours externe : 45 (contre 39 postes la session précédente)
- Concours interne : 34 (contre 30 postes la session précédente)
- 3<sup>ème</sup> concours : 9 (contre 8 postes la session précédente)

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été moins nombreux cette session : 525 présents au total pour les trois concours au lieu de 683 lors de la session de printemps 2022, et 575 lors de la session d'automne 2021.

Le taux de présence moyen est de 38,5 %.

- Pour le concours externe : 36,5% de présents contre 47,5% pour la session 2022-1
- Pour le concours interne : 42% de présents contre 49,1% pour la session 2022-1
- Pour le 3<sup>ème</sup> concours : 37% de présents contre 48,3% pour la session 2022-1

La barre d'admissibilité a été fixée à 9,31 pour le concours externe (11,38 pour la session précédente), à 8,33 pour le concours interne (10,02 précédemment) et à 7,89 pour le 3ème concours (7,88 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 40,1%, 41,7% et 44,1%.

115 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 85 candidats au concours interne et 15 candidats au 3ème concours.

Lors de la réunion d'admission, deux postes pour le troisième concours n'ont été pourvus. Une liste complémentaire a uniquement été établie pour le concours interne (à hauteur de 1 poste).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 6,4 pour le concours externe
- 6 pour le concours interne
- 4,9 pour le 3ème concours.

La barre d'admission a été fixée à 11,23 pour le concours externe (12,79 pour la session précédente), à 10,85 pour le concours interne (11,09 précédemment) et à 10,7 pour le 3ème concours (12,08 précédemment).

Deux visioconférences ont été programmées en lien avec les Préfectures des régions et territoires ultra-marins de Guadeloupe et de Martinique. Les entretiens se sont déroulés en présence du président de jury, garant du bon déroulement. Cinq candidat(e)s ultra-marin(e)s ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes. Ces entretiens, réalisés à distance, ont été conduits dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 30 septembre 2022 ;
- Un suivi par le président de jury et des échanges avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites entre le 28 octobre et le 27 novembre ;
- La réunion d'admissibilité le 1er décembre 2022 en visioconférence en présence de l'ensemble du jury, de la directrice, de la secrétaire générale et de la responsable du service concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 5 janvier 2023, suivie d'une réunion de préparation des entretiens.
- Des points quotidiens menés par le président de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

La réunion d'admission a eu lieu le 19 janvier 2023.

Le président du jury a assisté, en tant qu'observateur des examinateurs, à des entretiens en plus des visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys. Des bilans et des analyses quotidiennes ont permis de s'assurer de la convergence totale des analyses et du travail du jury dans son ensemble.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

## **2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ**

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

## **2.1 - Première épreuve : cas pratique**

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

*« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.*

*La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »*

La liste des thèmes, pour la session d'automne 2022, fixée par arrêté du 16 décembre 2021, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversité des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- L'évolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Le système éducatif, du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score, les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Au total, 1 rupture d'anonymat a été prononcée pour le concours externe. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doit figurer sur la copie.** La rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

La technique de la note sur dossier qui permet le traitement du cas pratique, nécessite un entraînement rigoureux pour être correctement maîtrisée. Les principaux défauts observés ont été : l'insuffisante prise en compte du contexte défini par la commande et des attentes de son destinataire, la paraphrase de textes figurant dans le dossier, l'absence de propositions et de conclusion opérationnelles, le manque d'attention pour les annexes, souvent trop brèves et avec un contenu limité. Les candidats doivent impérativement gérer leur temps afin de produire des annexes de qualité qui constituent un attendu de la commande figurant dans l'énoncé. Le choix du type d'annexe est stratégique, il doit correspondre aux capacités du candidat et au temps qu'il peut accorder à sa rédaction. La note doit répondre à l'ensemble des demandes précises de la commande.

Les candidats doivent soigner la forme : la note administrative n'est pas une composition, elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire. Quelle que soit la qualité de la rédaction et de la présentation, les copies qui traitent du sujet sans utiliser les documents ne correspondent pas aux attentes définies par la réglementation de cette épreuve exigeante.

La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire sont inévitablement pénalisées en dépit des efforts soutenus des correcteurs pour les déchiffrer. Le jury a parfois constaté, comme pour les sessions précédentes, des copies faibles sur l'orthographe et la syntaxe, ce qui a été sanctionné. Il est rappelé que l'utilisation de couleurs, notamment, dans les annexes, n'est pas autorisée.

## **2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples**

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse : .....+ 1 point
- Mauvaise réponse : ...- 0,5 point
- Absence de réponse : ..... 0 point

Cette épreuve mérite d'être préparée avec grand soin, compte tenu de sa très grande sélectivité. Il s'agit d'une épreuve de connaissances qui doit avantager les candidats qui ont préparé cette épreuve. Il est déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières car les points perdus se rattrapent difficilement et les lauréats des concours auront peu de temps pour mettre à niveau leurs connaissances au cours de la formation.

Le jury constate avec inquiétude que certains candidats déclarés admissibles et certains admis aussi ont de très faibles notes à cette épreuve de QCM. Ces notes faibles correspondent d'une part à une insuffisance de connaissances dans les domaines questionnés et d'autre part à une stratégie de réponse non adaptée à l'existence de points négatifs attribués aux mauvaises réponses.

Le jury regrette que le taux, trop élevé, de non réponses conduisent à s'interroger sur la maîtrise réelle d'un socle de connaissances par les lauréats du concours.

En revanche, le jury remarque que la réussite au QCM avec des notes très supérieures à la moyenne constitue un marqueur très favorable pour la réussite du concours, ce qui doit encourager les candidats des trois concours à investir des efforts dans cette épreuve.

Il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes, qui sont disponibles et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM afin de pouvoir répondre au maximum de questions possibles, sans se mettre en risque.

## **3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury. Ils nécessitent une attention soutenue de la part des candidats. Des inexactitudes, des manques entraîneront, dans la plupart des cas, des interrogations du jury pour clarifier sa perception de la candidature. Ces interrogations du jury entraînent un moindre temps d'échange pour que le candidat puisse expliciter ses motivations et présenter ses capacités.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention. Le jury cherchera à analyser la perception qu'ont eu les candidats de ces environnements d'études, de loisirs ou d'activités professionnelles et à savoir ce qu'ils en ont tiré comme expérience pouvant être transposée dans les métiers offerts au corps des attachés d'administration de l'État.

Dans les cas où les candidats n'ont pas présenté de projet professionnel ou n'ont pas été en mesure de répondre aux questions leur permettant de présenter leurs analyses et leurs compétences, l'épreuve orale a été notée avec une note très basse, voire éliminatoire. Ce que le jury juge, ce n'est pas tant la qualité des candidats que la qualité des candidatures. Cette qualité se démontre par un travail personnel important sur ses capacités et la manière dont on se projette dans la posture d'un cadre de l'administration de l'État.

Le jury a particulièrement insisté sur les mises en situation. Annoncées au départ, plusieurs ont été proposées lors de chaque entretien. Ces mises en situation sont soit issues d'un rebond sur ce qu'indique le candidat ("je sais gérer une crise", renvoi à un exemple de crise), soit font l'objet d'un temps dédié, soit les deux. En dehors des questions de savoir, les candidats ont donc tout intérêt à préparer des mises en situations concrètes. Ceux qui, à cette occasion, sont capables de reformuler, situer la problématique, indiquer le niveau de complexité, répondre sous différents prismes (appuis possibles, sanctions, appel à la réglementation, limites dans la capacité à traiter efficacement le problème...) marquent favorablement le jury. A l'inverse, des mises en situation auxquelles les candidats n'apportent pas des éléments de réponses et des propositions d'un niveau suffisant peuvent s'avérer dirimantes dans l'appréciation du jury.

De façon générale, la présentation faite par les candidats est bien préparée, avec un respect des 5 minutes, et une expression orale dans l'ensemble claire. Certains candidats qui, en dépit de l'attention du jury, ont eu des difficultés à s'exprimer, par émotivité ou timidité, ont été pénalisés quand ces situations conduisaient à empêcher l'échange lors de cette épreuve d'entretien qui est une forme d'échange professionnel.

Compte tenu des réponses de certains candidats, de la perception par le jury de leur candidature, les notes du jury ont parfois conduit à écarter très fermement des candidats de la réussite du

concours. Les notes qui ont été attribuées à ces prestations orales sont un message explicite pour les candidats. L'attribution d'une note éliminatoire signifie que le jury a considéré, qu'au regard de son niveau ou de sa préparation ou de son état d'esprit, le candidat n'était pas en mesure d'intégrer l'IRA lors de cette session. Pour toutes les notes les plus faibles, éliminatoires ou non, le jury invite les candidats à bien travailler et réfléchir à leurs candidatures avant de représenter le concours en cas d'échec.

Enfin, le jury note une situation où les profils des candidats ne sont plus homogènes par concours et où nombre d'entre eux pourraient se présenter à l'un ou l'autre des concours.

### **3.1 - Observations et analyse : Concours externe**

Certains candidats peinent à se positionner, à donner leur avis alors même qu'ils sont invités à le faire par le jury. Sans doute ont-ils retenu de leur préparation qu'il fallait rester neutre, mais il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, à partir du moment où cette dernière est argumentée. Un candidat, en capacité de donner un avis construit et cohérent, démontre au travers de son argumentaire sa capacité d'analyse et sa capacité à participer activement à un processus d'aide à la décision. En revanche, l'analyse de la réponse est pénalisante si celle-ci repose sur des critères fantaisistes ou dépourvus de logique dans un contexte professionnel.

De manière générale, on constate que les candidats ont une bonne connaissance des univers proposés à la sortie des IRA et sont en capacité d'identifier les diverses fonctions susceptibles d'être confiées à un attaché. Les stages effectués dans leurs cursus universitaires, ou l'exercice d'une activité professionnelle leurs ont permis de rencontrer des cadres et, le cas échéant, des attachés d'administration et de découvrir le service public. En dehors du service public et du marché du travail, des expériences de vie personnelle ou des expériences dans le domaine associatif, culturel ou sportif permettent également d'acquérir des compétences transposables dans le service public. Cette démarche et ces parcours, dans leur diversité, renforcent les candidatures.

Les candidats de ce concours présentent une grande diversité d'expériences et le jury recherche non pas des candidats correspondant à un seul profil mais une diversité de profils en adéquation avec les carrières offertes aux élèves des IRA.

Globalement, les candidats ont démontré un haut niveau de connaissances des différentes administrations et pour beaucoup, une réelle motivation pour servir au sein de la sphère publique, dans la fonction publique d'État. Ils étaient également nombreux à être portés par un projet professionnel réfléchi et un engagement affirmé. Certains ont manifesté une réelle capacité à établir un échange avec le jury et à développer des argumentaires structurés et approfondis.

### **3.2 - Observations et analyse : Concours interne**

Il a été noté une bonne préparation concernant l'élargissement des connaissances des candidats sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'État ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre.

Le questionnement met en lumière les points suivants :

- Lors de l'exposé, la présentation des fonctions actuelles, et le cas échéant du parcours du candidat, doit être simple et performante.
- Il importe que le candidat maîtrise son domaine d'activité.
- Il est très important que le candidat fasse preuve d'une culture administrative générale et élargie à d'autres domaines d'activité, essentiellement sur les services déconcentrés de l'État ou les grandes institutions administratives nationales (Cour des comptes, Conseil d'État, ...).

- Les mises en situation sont l'occasion d'affirmer un positionnement et des aptitudes correspondant aux attendus d'une fonction d'encadrement par rapport aux agents encadrés et aux objectifs du service public.
- Ne pas répondre à une ou deux questions n'est pas rédhibitoire pour l'appréciation générale.

Le jury a estimé que les meilleurs candidats étaient ceux qui avaient bien appréhendé le rôle du cadre (de par l'observation de leurs propres N+1 ou N+2) et qui avaient développé une bonne hauteur de vue, tout en faisant preuve d'humilité.

Certains candidats, qui occupent des fonctions d'exécution ou d'application, en dépit de la qualité de leur engagement et de leur préparation, étaient en situation de difficulté quand il s'agissait de se projeter dans une posture de cadre, trop éloignée parfois, de leur positionnement professionnel actuel.

Les candidats ne doivent pas perdre de vue que le corps des attachés est un corps interministériel et qu'ils ont vocation à servir en dehors de l'administration dans laquelle ils servent aujourd'hui. De plus, le parcours dans lequel ils doivent se projeter les conduira dans la majorité des cas à servir différentes administrations. Ils doivent, en conséquence, se mettre dans cette disposition d'esprit.

### **3.3 - Observations et analyse : 3<sup>ème</sup> concours**

Les candidats du 3<sup>ème</sup> concours présentent une variété de profils assez atypiques. Pour autant, presque un tiers des candidats admissibles étaient sans doute en état de répondre aux critères permettant de s'inscrire au concours interne. Le jury a pu y détecter de vraies personnalités qui apporteront leurs compétences à l'Administration.

Toutefois, le jury n'a pas pourvu tous les postes du fait de la faiblesse des candidatures lors d'une des épreuves d'admissibilité ou lors de l'épreuve d'admission. En conséquence, cela a conduit à des moyennes générales trop faibles pour une majorité des candidats admissibles.

Certains candidats n'avaient pas suffisamment préparé leurs candidatures et n'étaient, dès lors, pas en mesure de se projeter dans le fonctionnement des administrations recrutant à la sortie de l'IRA.

## **4 - CONCLUSION**

Conseils aux candidats :

- L'oral doit se préparer minutieusement en tenant compte des rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont encouragées, voire recommandées. Le suivi des grands débats de l'actualité des politiques publiques et de ses enjeux est indispensable.
- L'investissement personnel dans la préparation doit être conséquent, sachant que celui-ci se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury. La fluidité et l'assurance de la présentation orale doivent également se retrouver dans la phase d'échanges.
- Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, comme la fiche de renseignement remplie par les candidats du concours externe, doivent susciter l'intérêt du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté, démontrant par là-même la motivation du candidat.

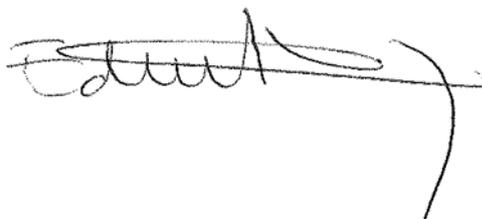
- Se renseigner sur les postes proposés à la sortie de l'IRA via le site de l'IRA de Nantes, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations recrutant à la sortie des IRA.
- Connaître les principaux droits et devoirs d'un fonctionnaire est un minimum demandé lorsqu'on souhaite occuper un poste de catégorie A.
- Les mises en situation : il faut également anticiper les situations concrètes auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures fonctions de cadre. Il doit être conscient de ces possibles situations et les "travailler" de façon à y faire face efficacement le moment venu ... Les responsabilités par rapport à leur hiérarchie, aux équipes encadrées, aux partenaires et dans l'exercice du service public doivent toutes être appréhendées par les candidats à leur juste niveau.
- Rappeler les règles essentielles pour l'entretien telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 minutes, répondre sans détours, ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée, rester humble et "humain", ...

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport et de veiller à se préparer de manière égale aux trois épreuves du concours.

Les notes apportées par le jury, à l'épreuve orale notamment, ne représentent en aucun cas un jugement sur la personne du candidat mais sur la prestation réalisée lors des épreuves du concours. Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats et peuvent permettre à un candidat non retenu d'être reçu lors d'une future candidature.

**Pour le jury,**

**Le président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard LEROY', with a long, sweeping flourish extending to the right.

**Edouard LEROY**

## ANNEXE

## TABLEAUX STATISTIQUES

## Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2022-1			2022-2		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	39	30	8	45	34	9
Inscrits	872	466	89	<b>786</b>	486	<b>92</b>

## Résultats de l'admissibilité 2022-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	287	204	34
Admissibles	<b>115</b>	<b>85</b>	<b>15</b>
Barre d'admissibilité sur 20	9,31	8,33	7,89
% admissibles	40,10 %	41,70 %	44,10 %
Moyenne du 1 <sup>er</sup> admissible sur 20	15,4	15,53	13,19
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 17,22 QCM : 14,71	Cas pratique : 15,82 QCM : 14,79	Cas pratique : 15 QCM : 13,03

## Résultats de l'admission 2022-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	115	85	15
Présents oral	<b>109</b>	<b>79</b>	<b>14</b>
Barre d'admission	11,23	10,85	10,7
% admis	41,30 %	43 %	50 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	18,60	18,53	15
Moyenne du 1 <sup>er</sup> admis (épreuves écrites + orales)	15,39	16,5	13,14
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	0	1	0